

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERATION

Séance du 08/04/2017

N° 13

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 38

Présents : 21

Nombre de suffrages : 25

Date de convocation

31/03/2017

Date d'affichage

08/04/2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an 2017, le 08 avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

Etaient présents :

Mme ABDOU COLO Nassuhati, ALI-MALLOU ASSANI Assani, M. ANTOYISSA Zaïnoudine, Mme BACAR Inchat Solihi, Mme BAMANA Anchya, Mme DOUKAINI Kamaria, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, M. HAMADA Dahalane Patrick, HAMIDOU Mouhamadi Ali, M. HAROUNA Zaidani, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. KAMARDINE Mansour, M. MADI Saïd, Mme MADI ASSANI Binti, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme MAHADI Salima, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. MATTOIR Abdullah, MIKIDADI Madihali, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié, M. YOUSOUFOU Soulaïmana

Procuration(s) :

M. HAROUNA Attoumani donne pouvoir à Mme MADI ASSANI Binti, M. ATTOUMANI Issoufi donne pouvoir à M. ANTOYISSA Zaïnoudine, Mme MROIVILI Amina Moilim donne pouvoir à M. KAMARDINE Mansour, Mme ALI Fatima donne pouvoir à M. HAROUNA Zaidani

Etai(ent) absent(s) :

M. ABDALLAH Saïd, ABDOU Mikidachi, Mme ABDOU-MADI Sandati, Mme AHMED Fatima, Mme AHMED Aïda, M. AHMED-COMBO Ali, M. ANTOINE Ibrahim Salim, Mme CHANFI Dahabia, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MASSIALA Sadanati, Mme MVOULANA Chakila Laila, M. SAID Mohamed, Mme SAINDOU Dhoirifia

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ALI Fatima, M. ATTOUMANI Issoufi, M. HAROUNA Attoumani, Mme MROIVILI Amina Moilim

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. MADI Saïd

Objet : Affectation du résultat de clôture 2016

L'exercice 2016 a dégagé un résultat de l'exercice excédentaire de **1 311 163.53 euros** et un résultat de clôture excédentaire de **1 311 163.53 euros** dans la section de fonctionnement.

Quant à la section d'investissement, le solde d'exécution dégagé est déficitaire de **25 440.24 euros**, auquel il faut ajouter le solde des restes à réaliser qui est déficitaire de **56 995.83 euros**. Ce qui nous donne un besoin de financement de **82 436.07 euros** (l'excédent de financement étant égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser).

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2016 doit être affecté, au cours de l'exercice 2017, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le reliquat de l'excédent de fonctionnement qui s'élève à **1 228 727.46 euros** après affectation, sera reporté en totalité en recettes de fonctionnement du budget 2017 afin d'équilibrer cette section.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- 1) D'affecter l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement pour un montant de 82 436.07 euros sur 2017,
- 2) De reporter le reliquat de l'excédent de fonctionnement, constaté après affectation, en recettes de cette section au budget 2017 pour un montant de 1 228 727.46 euros,
- 3) Et d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à TSINGONI, le 08 avril 2017.
Le Président,

M. Zaïnoudine ANTOYISSA

